



PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES
AU PROGRAMME
D'ACTION DU PAPI
GARONNE GIRONDINE

DOCUMENT A – Note de synthèse du PEP au PAPI

Document A_ juin22
actualisé pour lever les réserves du PEP

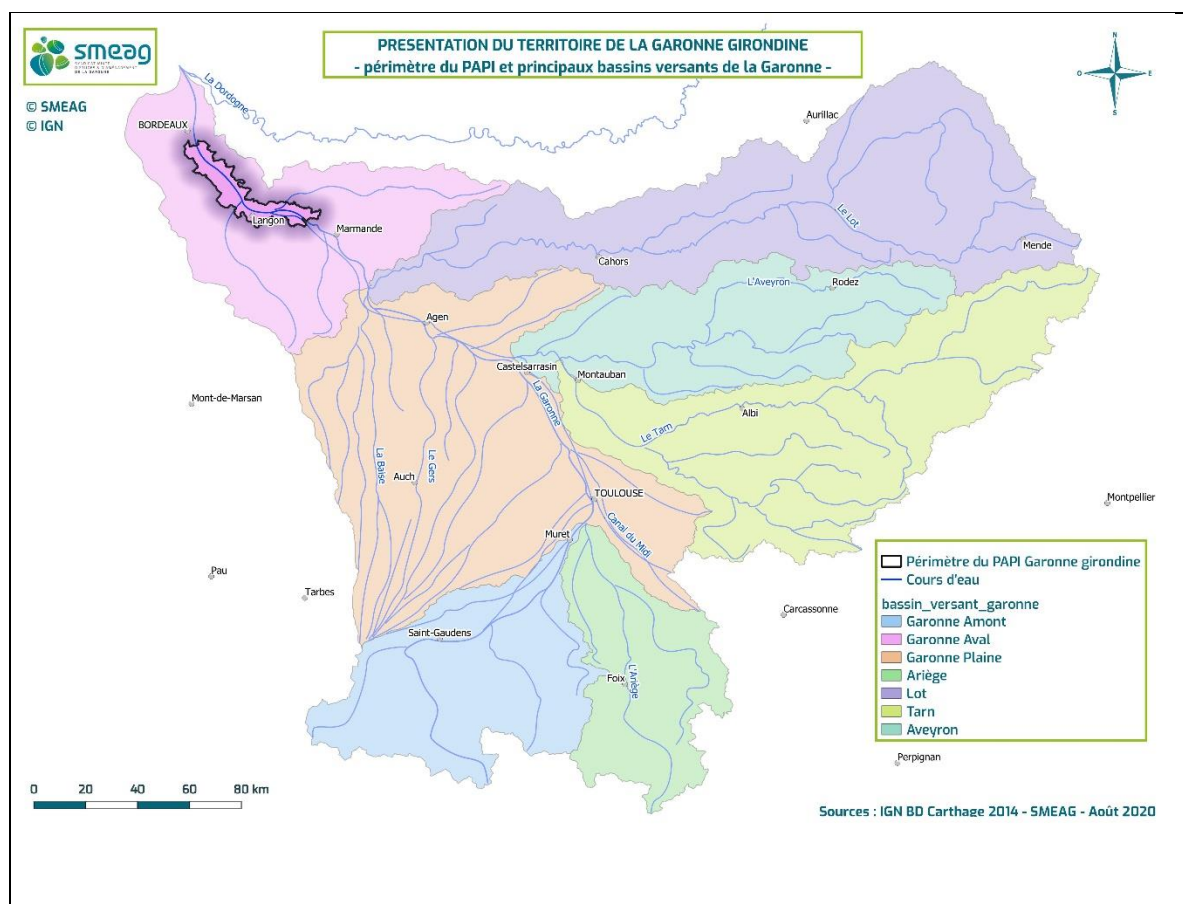
Document A : Synthèse du dossier de candidature

Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne girondine

Nom du programme : Programme d'Etudes Préalables au PAPI de la Garonne girondine

Périmètre :

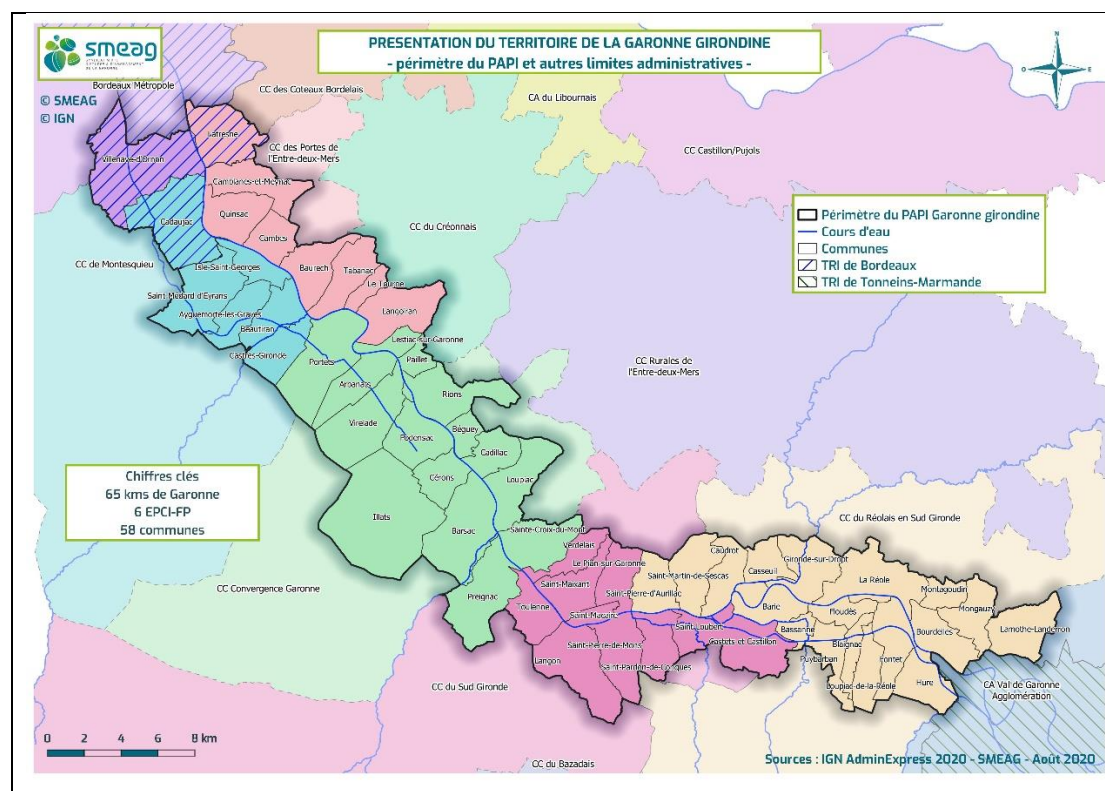
- La basse vallée de la Garonne en Gironde à l'amont de Bordeaux.
- Intersection avec les confluences de plusieurs petits bassins versants, dont le Dropt, le Ruisseau de L'Euille, l'Artolie, le Grand Estey et la Pimpine en rive droite, et la Bassane, le Ciron, le Gat-Mort, le Saucats, l'Eau Blanche en rive gauche.
- Région : **Nouvelle Aquitaine**
- Département : **Gironde**



version du 30 juin 2022- dossier levée de réserves

Collectivités :

- **6 EPCI-FP** : Communautés de communes du Réolais en Sud Gironde, du Sud-Gironde, de Convergence-Garonne, des Portes de l'Entre Deux Mers, de Montesquieu et Bordeaux-Métropole ;
- **58 communes**.



Caractéristiques et enjeux du territoire (données issues des études menées entre 2013 et 2015 dans le cadre du PAPI d'Intention et complétées 2016-19) :

La vallée est encaissée en rive droite par les coteaux et soumise à l'influence des marées à l'aval ;

L'évènement moyen touche les enjeux ci-après :



Les inondations présentent des hauteurs d'eau importantes (3 à 5 m) pour un événement moyen, notamment à l'amont du territoire.

Concernant les ouvrages, on observe :

- Les **31** digues (106 km linéaires) sont actuellement classées de B à D (décret 2007) et sont regroupées en **14** systèmes d'endigements potentiels qui ne protègent qu'une faible partie du territoire.
- **3** systèmes d'endiguement potentiels concernent le territoire de deux EPCI-FP.
- **2/3** des ouvrages de protection sont en état de conservation moyen à mauvais, notamment sur l'aval du territoire.
- Une gestion ancienne des inondations à réorganiser pour une mise en œuvre globale et efficace, dans le cadre de la GEMAPI.

Concernant les milieux aquatiques, on observe :

- Des zones humides, des ZNIEFF réparties dans la vallée de la Garonne,
- les affluents et l'ensemble du lit et des berges de la Garonne sont déclarés « site Natura 2000 ». Le lit et les berges de la Garonne sont aussi protégés par un arrêté de biotopes sur l'amont du territoire.

Par ailleurs :

- Le territoire est situé entre deux PAPI et deux TRI. Trois communes à l'aval sont d'ailleurs situées sur le TRI de Bordeaux.
- L'ensemble des communes est couvert par un PPRI « Inondation par débordement » de la Garonne et/ou du Dropt.
- Deux SCoT couvrent le territoire, prenant en compte le risque inondation, ainsi que plusieurs SAGE.

Objectifs du PEP au PAPI :

Ce programme d'études a pour objectif de mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens et réduire la vulnérabilité du territoire fortement exposé au risque inondation.

Il définit le programme d'études et les actions nécessaires pour améliorer la connaissance des phénomènes, les réponses du territoire ainsi que sa résilience, en développant la mémoire et la culture du risque. Il permet de créer une dynamique d'action entre les acteurs pour mettre en place la réduction de la vulnérabilité globale des enjeux majeurs du territoire. La mise en œuvre du programme d'études sur 3 ans permettra d'établir le programme d'actions à mener, de définir la gouvernance idéale nécessaire, mais aussi de déterminer les différents scénarios d'aménagement et de travaux qui seront mis en œuvre pour le PAPI Complet qui suivra.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place la future structure porteuse du PAPI complet, dans la mesure où le SMEAG ne souhaite pas en assurer le portage à l'issue du PEP.

Stratégie d'action :

Acquérir des connaissances complémentaires dans le cadre d'un nouveau programme d'études préalables, les partager avec le territoire (axe 1 à 4) et mener les études structurelles nécessaires à la définition des travaux envisagés (actions possibles des axes 5, 6 et 7).

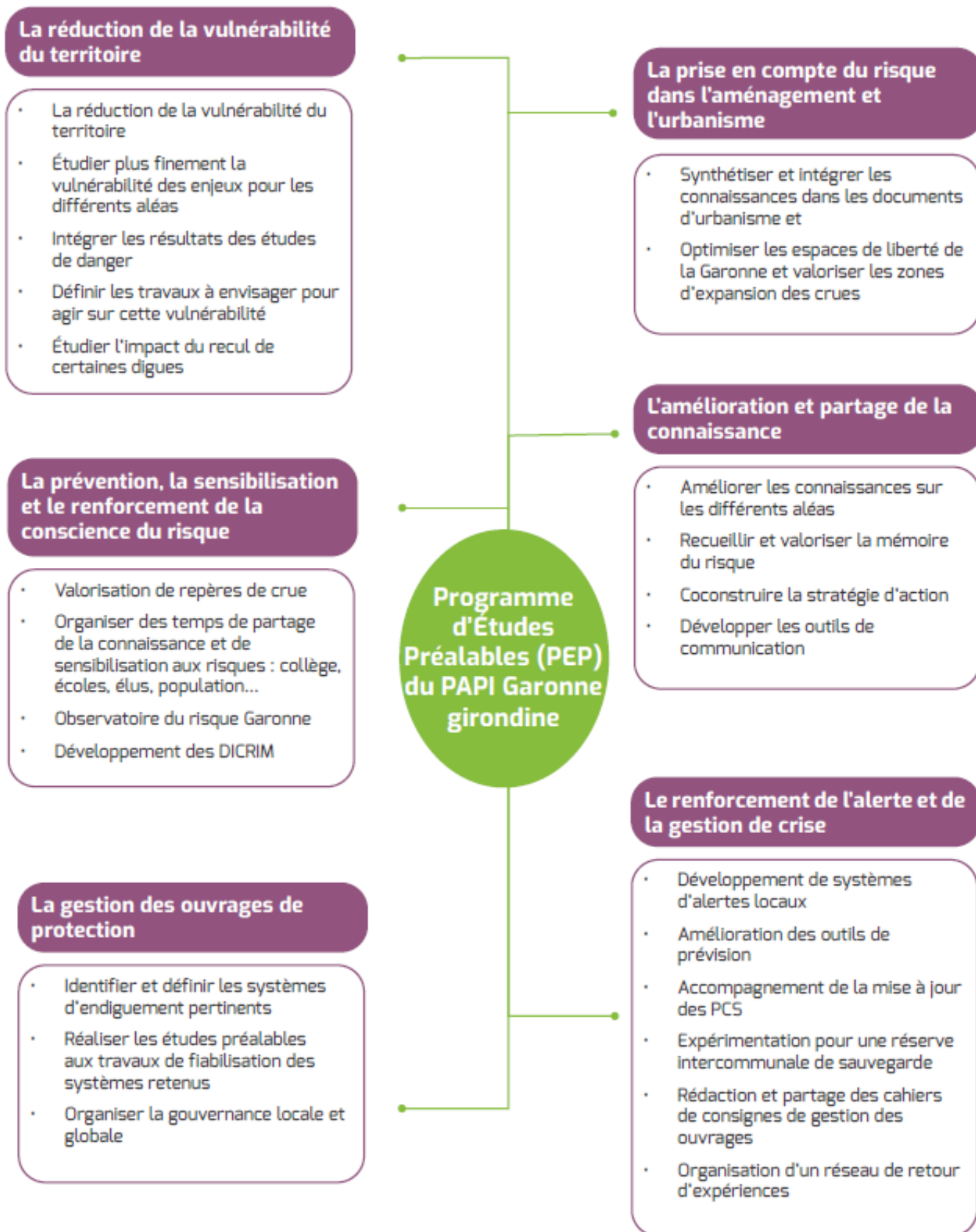
La stratégie du présent programme d'études, en cohérence avec le PGRI Adour-Garonne (2016-21 et 2022-27) et les différents SAGE du territoire, vise principalement :

- L'amélioration de la connaissance, le recueil de la mémoire, l'information et la sensibilisation des populations aux phénomènes d'inondation ;
- La réduction des coûts des dommages engendrés par les inondations et l'amélioration du retour à la normale ;
- Le développement global de la gestion de crise et la sauvegarde des populations exposées au risque.

C'est le programme d'études préalables et l'animation du PAPI qui prépare la nouvelle organisation territoriale nécessaire pour mener les actions globales du PAPI Complet qui suivra : réduction de la vulnérabilité aux inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement...), amélioration la résilience et réalisation des travaux sur les ouvrages.

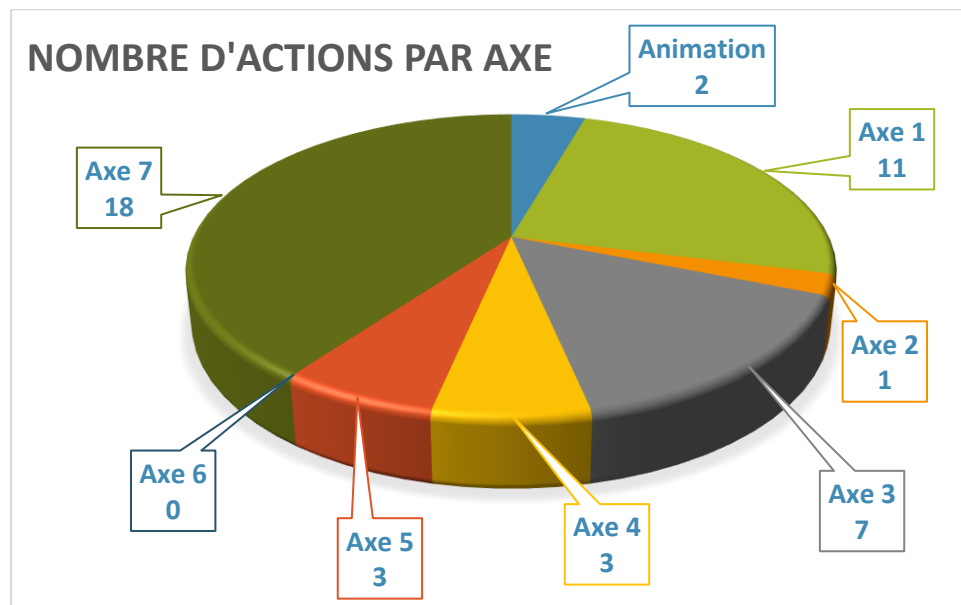
Ainsi, la stratégie proposée s'articule autour des 6 thématiques (cf. schéma ci -après) qui sont ensuite déclinées dans le programme d'action selon les 7 axes règlementaires du cahier des charge PAPI.

Cependant, il appartiendra aux maîtres d'ouvrages locaux et parties prenantes de s'organiser afin de mettre en place la structure porteuse du futur PAPI complet, et prendre le relais du SMEAG qui ne souhaite pas poursuivre l'animation sur ce territoire.



Le programme d'action du PEP et les fiches actions détaillées sont présentés dans le document D du dossier.

Le programme d'études : 46 actions réparties sur les 7 axes, dont l'animation (axe 0).



Coût global prévisionnel du PEP avec l'animation : 3 224 011 €

Dont seulement 2 852 611 € d'actions co-financées.

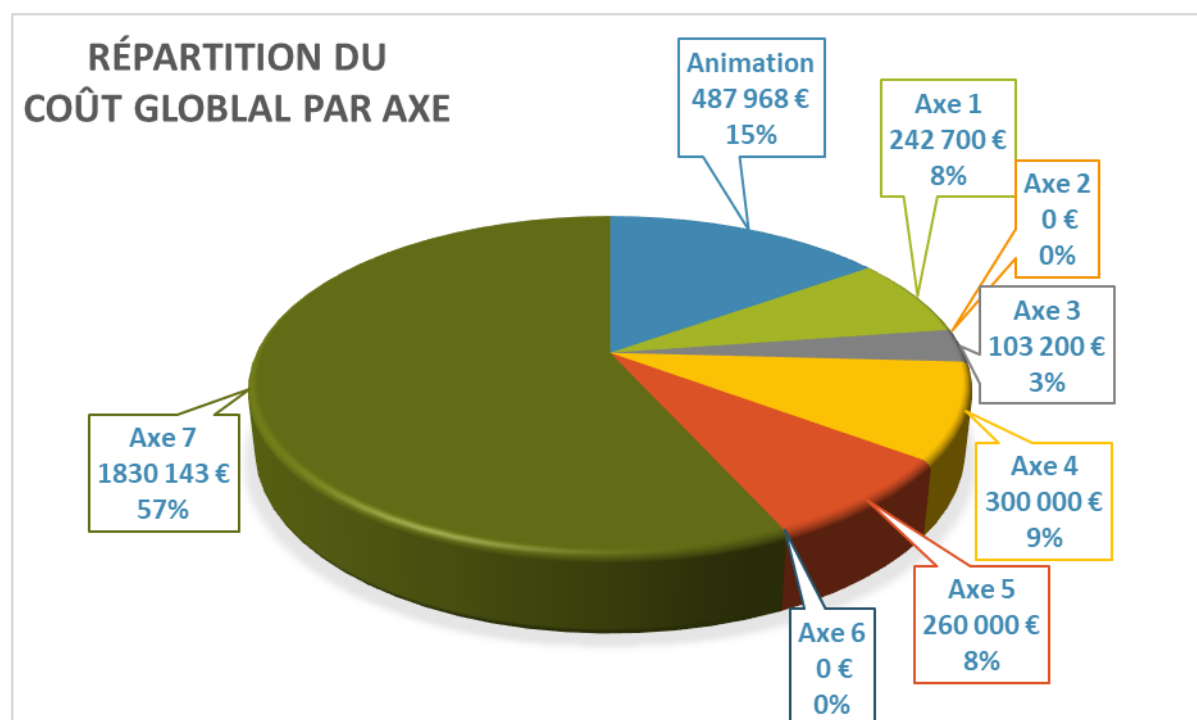
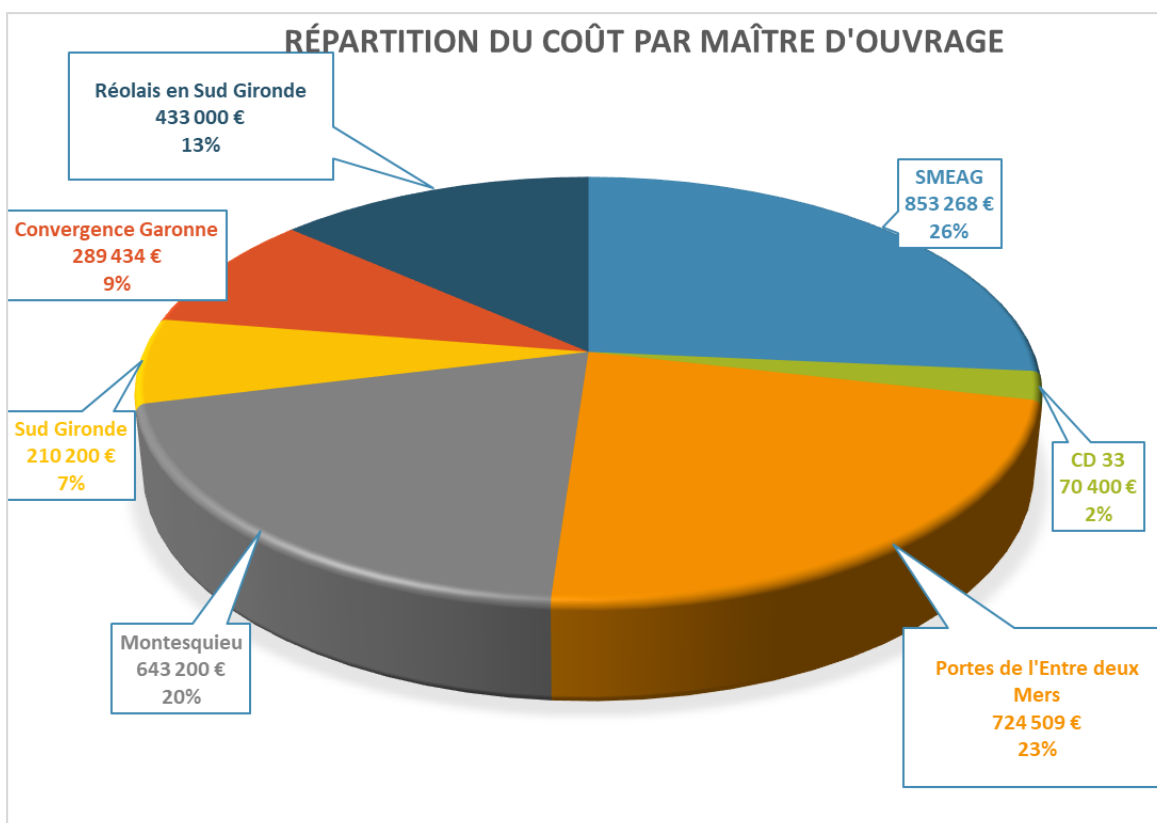
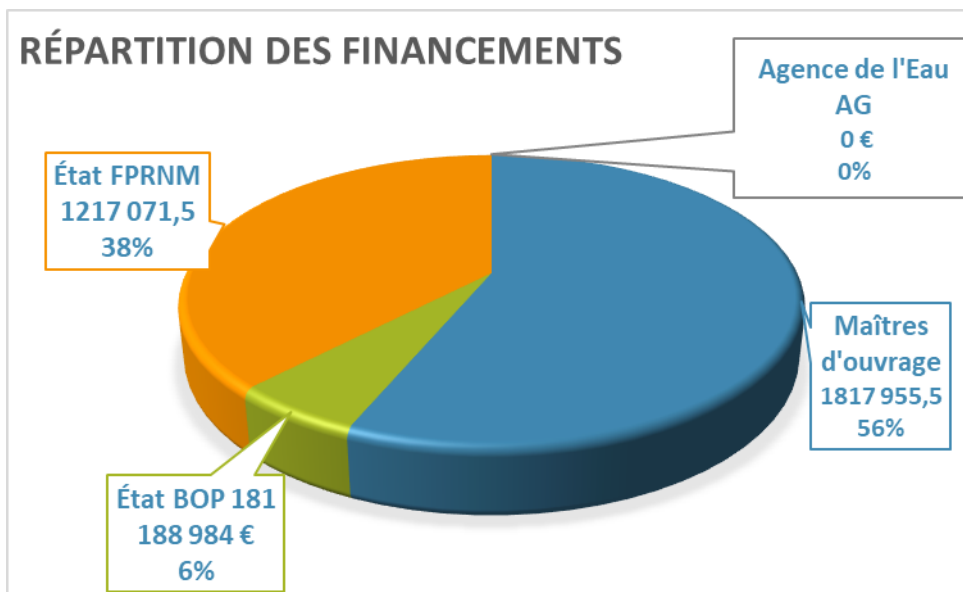


Tableau des participations financières mobilisables :

| Coût global | Maîtres d'ouvrage | État BOP 181 | État FPRNM | Agence de l'Eau AG |
|--------------------|----------------------|------------------|----------------------|--------------------|
| 3 224 011 € | 1 817 955,5 € | 188 984 € | 1 217 071,5 € | 0 € |



Gouvernance du PEP au PAPI :

- **Porteur et animateur du Programme d'Études Préalables** : Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) ;
- **Maîtrises d'ouvrages** : État, SMEAG, Département de la Gironde et Communautés des communes ;
- **Partenaires** : État, Région Nouvelle Aquitaine, Département de Gironde, Agence de l'Eau Adour -Garonne, CCI, CA ;
- **Concertation et suivi** : Comité de pilotage composé des maîtres d'ouvrages et comité technique associé – Concertation auprès des 58 communes, EPCI -FP et syndicats intercommunaux, gestionnaires et partenaires, entreprises et parties prenantes, population.

Délais de réalisation des études : 36 mois (3 ans) – janvier 2022 à décembre 2024.

Durée de l'animation du programme d'études : 48 mois (4 ans) – mi 2021 à mi 2025.

Suivi par les services de l'Etat :

Préfet référent : Préfète de Gironde

Service technique d'appui : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde

Service instructeur : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine

Annexe : Tableau des actions et répartition des coûts.

